

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2023/47

Séance ordinaire du 15 Décembre 2023

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
15

date de la convocation : 11.12.2023
Date d'affichage : 11.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, Mme Marie-Louise MEYER, Mme
Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Catherine SEILER

ABSENTS : Mme Catherine SEILER (Procuration à Gérald BACHASSON)
M. Luc GRECO (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. Régis PAULIN (Procuration à Anne-Marie DE SIKE)

SECRETAIRE : Mme Marie-Louise MEYER

OBJET : Réalisation d'un Pôle Scolaire – Contrat de Maîtrise d'Oeuvre

Considérant le programme ouvert pour la réalisation d'un pôle scolaire avec la construction d'un bâtiment neuf et
la réhabilitation du bâtiment d'école primaire actuelle qui est vétuste,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique.

Considérant la consultation réalisée dans le cadre d'un concours retreint de maîtrise d'œuvre le 30 mars 2023,

Considérant le classement des candidats par le Jury de concours et sa proposition.

Le Conseil,

L'Exposé du rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (9 POUR / 6 ABSTENTIONS)

DIT que le candidat VGH COMPANY est retenu avec un taux de rémunération de 13.98 %..

AUTORISE la signature du marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec VGH COMPANY

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2023/48

Séance ordinaire du 15 Décembre 2023

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
15

date de la convocation : 11.12.2023
Date d'affichage : 11.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Catherine SEILER

ABSENTS : Mme Catherine SEILER (Procuration à Gérald BACHASSON)
M. Luc GRECO (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. Régis PAULIN (Procuration à Anne-Marie DE SIKE)

SECRETAIRE : Mme Marie-Louise MEYER

OBJET : Travaux confortatifs – Immeuble EPSTEIN
Ouverture de crédits

Considérant l'urgence de réaliser des travaux confortatifs du plancher du logement du premier étage de l'immeuble EPSTEIN suite au dégât des eaux,

Considérant l'estimation du Maître d'œuvre qui s'élève à 40 000€, il est **proposé** l'ouverture du programme suivant par **décision modificative** :

Section Investissement	
Opération à créer : n° 289 – Im. EPSTEIN – Logement 1 ^{er} Etage – Travaux confortatifs	
Dépenses	Recettes
Article à ouvrir	Article à créditer
2313 : + 40 000 €	10226 : + 40 000 €

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative ci-dessous :

Section Investissement	
Opération à créer : n° 289 – Im. EPSTEIN – Logement 1 ^{er} Etage – Travaux confortatifs	
Dépenses	Recettes
Article à ouvrir	Article à créditer
2313 : + 40 000 €	10226 : + 40 000 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Jacques DEPIEDS

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2023/49

Séance ordinaire du 15 Décembre 2023

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 15

date de la convocation : 11.12.2023
Date d'affichage : 11.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, Mme Marie-Louise MEYER, Mme
Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Catherine SEILER

ABSENTS : Mme Catherine SEILER (Procuration à Gérald BACHASSON)
M. Luc GRECO (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. Régis PAULIN (Procuration à Anne-Marie DE SIKE)

SECRETAIRE : Mme Marie-Louise MEYER

OBJET : Travaux confortatifs – Immeuble EPSTEIN
Commodat avec l'Eurl Prim'Cat

Considérant les travaux confortatifs qui doivent être réalisés au logement du premier étage de l'immeuble
EPSTEIN,

Considérant que le bureau de l'Eurl Prim'Cat qui se trouve au-dessous du premier étage sera également
impacté par ces travaux,

Considérant qu'il convient de mettre à disposition à l'Eurl Prim'cat un lieu de stockage pour ses pièces
administratives pendant la période des travaux,

Considérant le modèle de commodat soumis aux élus

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le commodat à intervenir avec l'Eurl Prim'Cat représentée par
Madame Catherine ROY.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2023/50

Séance ordinaire du 15 Décembre 2023

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
15

date de la convocation :
Date d'affichage :

11.12.2023
11.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérard BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, Mme Marie-Louise MEYER, Mme
Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Catherine SEILER

ABSENTS : Mme Catherine SEILER (Procuration à Gérard BACHASSON)
M. Luc GRECO (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. Régis PAULIN (Procuration à Anne-Marie DE SIKE)

SECRETARE : Mme Marie-Louise MEYER

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt transformation écologique d'un montant total de 600 000 € auprès de la
Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une station d'épuration et de travaux sur le
réseau d'assainissement

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,
Considérant la précédente délibération du 13 Juillet 2023 n°2023/32,

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de
Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 600 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant : 600 000 euros

Durée d'amortissement : 35 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisibilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéances et intérêts prioritaires

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1%
calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû,
moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil,

A la Majorité (8 POUR / 5 ABSTENTIONS / 2 CONTRE)

AUTORISE Monsieur Le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de
réalisation de fonds.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Maire de MANE,
[Signature]
Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2023/51

Séance ordinaire du 15 Décembre 2023

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 15

date de la convocation : 11.12.2023
Date d'affichage : 11.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Catherine SEILER

ABSENTS : Mme Catherine SEILER (Procuration à Gérald BACHASSON)
M. Luc GRECO (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. Régis PAULIN (Procuration à Anne-Marie DE SIKE)

SECRETAIRE : Mme Marie-Louise MEYER

**OBJET : Crédit Agricole - Prêt relais n° 00603477664 de 800 000€
Demande prolongation de 12 mois**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison du retard pris dans la réalisation des travaux et de la réception des subventions attendues sur l'opération de la nouvelle station d'épuration, il est nécessaire de demander un délai pour le règlement de l'échéance finale du 30/12/2023 du prêt relais n° 00603477664 souscrit au Crédit Agricole pour un montant initial de 800.000 euros.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

- Capital prorogé : 800.000 euros
- Durée : Prorogation de 12 mois soit jusqu'au 30/12/2024
- Taux fixe : 4,14%
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : au terme du contrat, ou à tout moment par anticipation, sans pénalités, dès l'encaissement des subventions
- Paiement des intérêts normaux courus de 2.080,00 € à l'échéance du 30/12/2023
- Frais de dossier : 1.000 €

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'accepter la proposition du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

S'ENGAGE à mandater le règlement des intérêts normaux courus à l'échéance du 30/12/2023

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette prorogation de prêt relais et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son complet remboursement au plus tard le 30/12/2024

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.